



Original : anglais

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 23 septembre 2009

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford
 Mme la juge Elizabeth Odio Benito
 Mme la juge Joyce Aluoch

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO**

Public

**Décision notifiant l'élection du juge président
dans l'affaire concernant Jean-Pierre Bemba Gombo**

Décision à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo
Mme Fatou Bensouda

Le conseil de la Défense

M^e Nkwebe Liriss
M^e Aimé Kilolo-Musamba

Les représentants légaux des victimes

Mme Marie-Edith Douzima-Lawson
Mme Paolina Massidda

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

M. Esteban Peralta Losilla

Le greffier adjoint

Mme Maria Luisa Martinod Jacome

La Section de la détention

M. Anders Backman

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Mme Fiona McKay

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Le 18 septembre 2009, la Présidence de la Cour pénale internationale a constitué la Chambre de première instance III, lui a assigné l'affaire concernant Jean-Pierre Bemba Gombo et lui a transmis le dossier complet de la procédure tenue devant la Chambre préliminaire II, y compris la décision confirmant les charges¹.

Le 23 septembre 2009, les juges de la Chambre de première instance III ont élu, en application de la norme 13-2 du Règlement de la Cour, un juge président dans l'affaire concernant Jean-Pierre Bemba Gombo et **DÉCLARENT PAR LA PRÉSENTE** que le juge Adrian Fulford préside la Chambre dans le cadre de ladite affaire.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/ signé /

M. le juge Adrian Fulford

/ signé /

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

/ signé /

Mme la juge Joyce Aluoch

Fait le 23 septembre 2009

À La Haye (Pays-Bas)

¹ Decision constituting Trial Chamber III and referring to it the case of *The Prosecutor v. Jean-Pierre Bemba Gombo*, 18 septembre 2009, ICC-01/05-01/08-534.